

Québec, le 18 février 2008

Monsieur Luc Papillon  
Directeur général adjoint  
Ville de Terrebonne  
775, rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne (Québec) J6W 1B5

**Objet :** Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie  
(secteur nord) (DQ22)

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

Dans l'intente intervenue en avril 2004 entre BFI Usine de Triage Lachenaie Ltée et la ville de Terrebonne portant sur l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la municipalité, BFI doit procéder à un programme d'échantillonnage et de suivi de ses eaux usées. À l'article 15 de cette entente, il est mentionné que «la municipalité peut, à sa discrétion, procéder à des échantillonnages additionnels des eaux de lixiviation pré-traitées provenant des exploitations de la compagnie afin de s'assurer du respect des termes de la présente entente».

Est-ce que la ville de Terrebonne a, au cours des années 2003 à 2008, procédé à des échantillonnages additionnels des eaux de lixiviation de BFI ?

Dans l'affirmative veuillez déposer les résultats des analyses effectuées par un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Indiquez également le débit mesuré lors de la prise de ces échantillons instantanés.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 26 février prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission